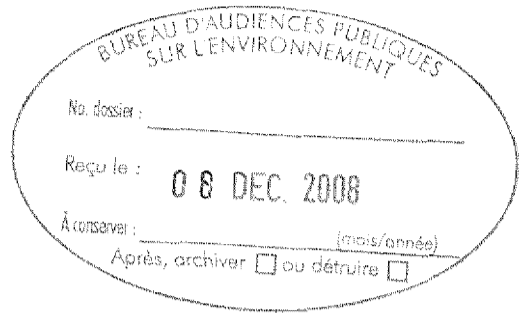




Ville de L'Épiphanie

Service administratif

Hôtel de Ville
66, rue Notre-Dame
L'Épiphanie (Québec) J5X 1A1



Le 4 décembre 2008

Monsieur Qussai Samak, président
Bureau d'Audience Publique sur l'Environnement
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet du Train de l'Est

Monsieur le Président,

Les membres du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie, en leur séance du 2 décembre 2008, ont adopté la résolution numéro 289-12-2008, appuyant le projet du Train de l'Est, dont par sa lecture, s'explique par elle-même.

Étant assuré de l'intérêt et la pertinence de notre appui dans le présent dossier, nous vous saurions gré de déposer ce document à l'intérieur de la démarche de votre organisme à ce dossier.

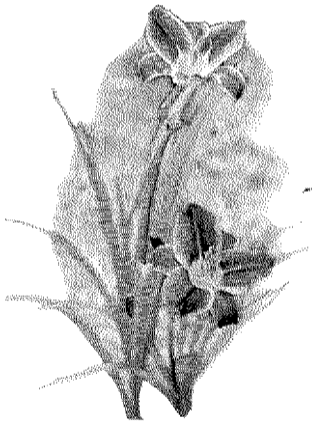
Vous remerciant de l'attention que vous saurez porter à la présente, recevez, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général et greffier,

LUC AMIREAULT

p. j.

c. c. : Monsieur Joël Gauthier, président,
Agence Métropolitaine de Transport
Les municipalités de la MRC L'Assomption
La MRC de L'Assomption



Hemerocallis
Emblème floral



Ville de L'Épiphanie

Extrait de procès-verbal

Résolution n° 289-12-2008

Bureau du greffier
Province de Québec

Page 1 de 2

À la séance 2 décembre 2008

du Conseil de la Ville de L'Épiphanie

tenue le ordinaire

sous la présidence du maire BENOIT VERSTRAETE

et à laquelle étaient présents les conseillers suivants:

Jocelyn Leblanc
Madeleine Dumont

Réjean Gagnon
Denis Paré
Sylvain Melançon

Tous formant quorum, il est adopté ce qui suit:

Résolution appuyant le projet du Train de l'Est

CONSIDÉRANT qu'actuellement seul le secteur nord-est de la région métropolitaine de Montréal n'est pas desservi par un service de train de banlieue;

CONSIDÉRANT que l'Agence métropolitaine de transport (AMT) soumet le projet de Train de l'Est pour corriger cette situation;

CONSIDÉRANT que le trajet préconisé par l'AMT pour le projet de Train de l'Est traverse le territoire de la MRC de L'Assomption dans les villes de Repentigny et de Charlemagne;

CONSIDÉRANT que le 17 novembre 2008, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) un mandat d'enquête et d'audiences publiques sur le projet de Train de l'Est soumis par l'AMT;

CONSIDÉRANT que la seconde partie des audiences du BAPE, soit le dépôt des mémoires, se déroulera à partir du 13 janvier 2009;

CONSIDÉRANT que le projet du Train de l'Est offrira à la population de la MRC de L'Assomption une alternative écologique pour nos déplacements vers la métropole;

CONSIDÉRANT que ce projet contribuera à la qualité de vie de la population de la MRC de L'Assomption;

CONSIDÉRANT que ce projet sera un facteur de consolidation du développement économique sur le territoire de la MRC de L'Assomption;

CONSIDÉRANT que le projet du Train de l'Est permet de compléter la desserte en transport de masse dans l'ensemble de la région métropolitaine en comblant la lacune observée dans la partie nord-est de la CMM;

CONSIDÉRANT que le projet du Train de l'Est offrira à la MRC de L'Assomption un positionnement équitable au sein de l'ensemble de la région métropolitaine en égard à la desserte par train;

CONSIDÉRANT l'immense succès des trains de banlieue dans les régions desservies, la Ville de L'Épiphanie considère qu'une gare dans la Ville de L'Assomption, sur la voie existante du Canadien Nationale, répondrait à un besoin imminent;

CONSIDÉRANT que ce complément au projet du Train de l'Est permettra d'offrir un meilleur service pour l'ensemble de la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT que l'AMT étudie actuellement ce complément au projet du Train de l'Est;



Ville de L'Épiphanie

Extrait de procès-verbal

Résolution n° 289-12-2008

Bureau du greffier
Province de Québec

Page 2 de 2

À la séance 2 décembre 2008

du Conseil de la Ville de L'Épiphanie

tenue le ordinaire

sous la présidence du maire BENOIT VERSTRAETE

et à laquelle étaient présents les conseillers suivants:

Jocelyn Leblanc
Madeleine Dumont

Réjean Gagnon
Denis Paré
Sylvain Melançon

Tous formant quorum, il est adopté ce qui suit:

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Madeleine Dumont

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Sylvain Melançon

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie signifie au BAPE son appui au projet du Train de l'Est de l'AMT.

----- A D O P T É E -----

Vidimé le 3 décembre 2008

Le directeur général et greffier,

LUC AMIREAULT